

MAIRIE DE PRESENTEVILLERS 25550

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
9 JUIN 2010**

PRÉSENTS :

Mesdames : FENAUX Anne-Laurence, IVANEZ Josiane, LEGRAND Éliane, VINCENZI Nathalie,
Messieurs : DUGAS Bernard, JACOTTET Daniel, MATHIEU Philippe, MILLOT Mickaël,
PETETIN Benoît, SCHORI Maxime, VUILLEMIN Alain

Absent excusé :

Monsieur PETETIN Benoît exprime son désaccord sur certains points de l'ordre du jour de cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 31 MARS 2010

VOTE : pour à l'unanimité

CREATION D'UN POSTE DE 3^{ème} ADJOINT

Le 15 juillet 2009 le conseil municipal avait supprimé le poste de 3^{ème} adjoint suite à la suppression de délégation de M. MATHIEU.

Vu la charge de travail qui incombe aux élus, Monsieur Le Maire propose la création d'un poste de 3^{ème} adjoint. VOTE du conseil :

Contre 3 : MATHIEU Philippe, PETETIN Benoît, MILLOT Mickaël

Abstention 1 : SCHORI Maxime

Pour 7 : FENAUX Anne-Laurence, IVANEZ Josiane, VINCENZI Nathalie, LEGRAND Éliane, DUGAS Bernard, JACOTTET Daniel, VUILLEMIN Alain

Le poste de 3^{ème} adjoint est créé.

ELECTION TROISIEME ADJOINT

Deux candidats se présentent : Philippe MATHIEU, Nathalie VINCENZI
Conformément à la loi le vote a lieu à bulletin secret.

VINCENZI Nathalie : 7 voix MATHIEU Philippe : 3 voix Bulletin Blanc : 1

Madame VINCENZI Nathalie est élue 3^{ème} adjointe

Elle aura en charge : les finances, le bois, l'information, le bulletin municipal, le site internet, l'informatisation des archives communales

Monsieur PETETIN Benoit quitte la séance.

REORGANISATION DES COMMISSIONS

Le tableau est joint en annexe.

CONVENTION ASPSM

Monsieur DUGAS présente la convention entre la commune et le club de Foot pour l'utilisation des locaux.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

Vote pour à l'unanimité.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Deux maisons se sont vendues : 3 rue de Bart et 2 rue des Prés

La commune ne préempte pas

INFORMATION FRAIS DE GARDERIE ONF

M. le Maire refuse d'inclure les recettes de la carrière dans l'assiette des frais de garderie prélevé par l'ONF (12 %). Il y a eu de nombreux échanges de courriers avec toutes les administrations (parlementaires et ministérielles) depuis 2003

Dernièrement l'ONF a saisi la cour régionale des comptes de Franche-Comté pour une mise en demeure de payer.

M. le Maire lit l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes, voici un extrait :

- Constate qu'au budget primitif adopté le 31 mars 2010 par le conseil municipal, a été ouvert au chapitre 6282 un crédit de 3000 €, suffisant pour couvrir la dépense de 2030.69 € non contestée par la commune ;

- Constate que la dépense de 9 913 € correspondant à la fraction des frais de garderie calculée sur la redevance d'exploitation de la carrière, fait l'objet d'une contestation sérieuse et que de ce fait, elle ne constitue pas une dépense obligatoire au sens de l'article L. 1312-15 du code général des collectivités territoriales

- Dit que dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'adresser une mise en demeure à la commune de Présentevillers aux fins d'inscription à son budget des crédits nécessaires au paiement de cette dette ;

- Invite le Maire à informer le conseil municipal de la commune de Présentevillers. L'avis sera notifié à l'agent comptable de l'Office National des Forêts et au Maire de Présentevillers

Fait et délibéré à la chambre régionale des comptes ... le vingt deux avril deux mille dix

DEMANDES DE SUBVENTIONS

- Demandes extérieures de la commune : SOS amitié – Les Francas d'Audincourt

Vote non à l'unanimité

DIVERS

Monsieur le Maire lit la lettre de Madame Chantal BARBIER.

Elle s'inquiète de la proximité des arbres de sa maison et des écoulements d'eau du bois.

Le conseil prend en considération sa demande et ira sur place pour voir ce qu'il faut améliorer.

TRAVAUX RD 33 :

La subvention du député a été accordée

Les travaux débiteront fin juin pour une durée de 6 semaines.

Le secrétaire de Séance
Josiane IVANEZ
Le 09 06 2010